

# CHARTRE INFORMATIQUE DU COLLEGE DANIEL CASTAING

## Règles d'usage des moyens informatiques

L'utilisation des TICE (Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement), s'inscrit dans un cadre légal et juridique. Le collège dans sa mission éducative, ne peut cautionner des pratiques frauduleuses et se doit d'accompagner les élèves dans une utilisation critique et raisonnée des TICE.

L'accès aux TICE se fait sous la responsabilité du principal et des adultes qui encadrent obligatoirement les élèves. Toutes les utilisations de l'outil informatique (en particulier : Internet, messagerie électronique, etc.), sont concernées.

**Tous les élèves s'engagent à respecter :**

- les règles d'utilisation définies au sein du collège
- la législation en vigueur.

## Accès aux ressources informatiques

Le collège met à disposition des élèves des ressources informatiques. Les élèves sont aidés, conseillés et guidés dans leur utilisation des ordinateurs, d'Internet et des réseaux numériques. Chacun doit respecter le matériel mis à sa disposition et ne pas nuire à la bonne utilisation du réseau.

| <b>Droit de l'élève :</b>  | <b>Les élèves s'engagent à :</b>   |
|--|--|
| <p><i>Chaque élève se voit attribuer un compte individuel (nom d'utilisateur et mot de passe) qui lui permet de se connecter au réseau pédagogique, aux services en ligne.</i></p> <p><i>Les informations de chaque élève seront protégées.</i></p> <p><i>Chaque élève peut accéder aux ressources informatiques du collège ou en ligne pour réaliser des activités pédagogiques ou mener des recherches à but scolaire.</i></p> | <ul style="list-style-type: none"><li>• ne pas divulguer volontairement leurs mots de passe à d'autres utilisateurs : <b>chaque élève est responsable de l'utilisation faite à l'aide de son code utilisateur.</b></li><li>• ne pas utiliser le code d'un autre utilisateur.</li><li>• respecter les règles de sécurité</li><li>• ne pas introduire, modifier, altérer, supprimer ou copier des informations ne lui appartenant pas</li><li>• ne pas accéder à des informations appartenant à un autre utilisateur sans son autorisation.</li><li>• informer l'adulte responsable pour toute anomalie constatée</li><li>• accéder aux ressources informatiques à des fins pédagogiques</li><li>• demander l'autorisation à l'adulte responsable pour toute activité..</li><li>• ne pas utiliser le nom du collège ou d'une personne sans accord écrit de la personne ou du principal.</li><li>• prendre soin du matériel</li><li>• respecter les règles d'usage précisées par les enseignants.</li><li>• ne pas effectuer des activités pénalisant la communauté (impression de gros documents, stockage de gros fichiers...)</li><li>• ne pas se connecter à un blog personnel, des messageries instantanées et des jeux en ligne.</li><li>• ne pas brancher tout support de mémorisation (CD, clé USB, ...) sans l'autorisation de l'enseignant responsable.</li></ul> |

## Respects de la législation (Quelques rappels)

Chaque auteur possède sur les oeuvres créées d'un droit de propriété intellectuelle. Son autorisation est obligatoire pour reproduire sa production (son, image, texte...).

| <b>Droit de l'élève :</b>   | <b>Les élèves s'engagent à respecter la propriété intellectuelle en :</b>  |
|---|--|
| <p><i>Il sera demandé à l'élève ayant réalisé des productions son autorisation pour pouvoir les reproduire ou les publier</i></p> | <ul style="list-style-type: none"><li>• ne faisant pas de copies de logiciels non autorisées par la loi</li><li>• n'utilisant pas de copies illégales</li><li>• ne publiant pas des productions sans l'autorisation préalable de leur(s) auteur(s) ou ayant droits</li></ul> |

Chaque individu a droit au respect de sa vie privée (sa vie, son image.). Il doit lui-même respecter l'ordre public.

| <b>Droit de l'élève :</b>  | <b>Les élèves s'engagent à :</b>  |
|--|---|
| <i>Chacun peut demander à ce que sa vie privée et sa personne soit respectées.</i> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• à ne pas harceler ou porter atteinte à la dignité humaine ou à la vie privée d'un autre utilisateur notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants</li> <li>• à ne pas diffuser des informations injurieuses, diffamatoires ou pouvant porter atteinte à la vie privée ou aux droits et à l'image d'autrui.</li> <li>• à ne pas publier des photos sans l'autorisation des personnes représentées</li> <li>• à ne pas diffuser et consulter des informations à caractère immoral (faisant l'apologie du racisme, de l'antisémitisme, de la pornographie, de la pédophilie, de la xénophobie ...).</li> <li>• le « blogueur » est responsable de l'ensemble du contenu diffusé sur son blog, y compris des commentaires laissés par des internautes ; il doit les supprimer s'ils ne respectent pas les règles (la loi oblige l'hébergeur à révéler à la justice, l'identité du créateur du blog en cas de litiges).</li> </ul> |

**Toute correspondance privée bénéficie d'une protection : le secret de la correspondance.**

| <b>Droit de l'élève :</b>   | <b>Les élèves s'engagent à :</b>   |
|---|--|
| <i>La correspondance privée de chaque élève est confidentielle.</i> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• respecter le secret de correspondance de ses camarades</li> <li>• utiliser la messagerie électronique selon les conditions fixées par les enseignants.</li> </ul> |

L'accès aux ressources informatiques ne sera donné qu'aux élèves ayant approuvé et signé ce document (qui doit être en leur possession au moment où ils utilisent l'outil informatique).

**Le non-respect de cet engagement entraînera des sanctions disciplinaires. En particulier, l'accès aux ressources informatiques pourra être restreint ou supprimé. Il peut également faire l'objet d'une condamnation pénale, c'est-à-dire une peine d'emprisonnement et/ou d'amende et être condamné à une peine civile (verser des dommages et intérêts à la victime) prévues par le code pénal ou le code civil (en l'occurrence le représentant légal s'il s'agit d'un mineur).**

*Les élèves qui inciteraient des camarades à ne pas respecter cet engagement seront considérés comme complices.*

Le réseau pédagogique étant utilisé par des mineurs, le système est conçu de manière à pouvoir identifier, sur requête de la justice ou du principal, les auteurs de tout ce qui est réalisé sur le réseau (enregistrement des login, mot de passe, adresses IP, heures et dates, journal des connexions Internet). C'est aussi pour cela que chaque élève est responsable de la confidentialité de son mot de passe (déconnexion obligatoire lorsque le travail est terminé).

En complétant les informations ci-dessous...

**j'approuve et je m'engage à respecter les modalités de la présente charte :**

| A remplir par l' <b>élève</b> | A remplir par le <b>responsable légal</b> |
|-------------------------------|---|
| Nom : .....                   | Nom : .....                               |
| Prénom : .....                | Prénom : .....                            |
| Date : .....                  | Date : .....                              |
| Signature :                   | Signature :                               |